

Parquet du Tribunal de Police de Bobigny
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO - PV

Référence : .

Rédacteur : .

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s) :

- 1 fois 000210 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN
• FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1.AI 2 AI 4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.
- Infraction(s) relevée(s) à : , par procès verbal n° I
en date du , par procès verbal n° I
véhicule(s) immatriculé(s) : , avec le(s)

Après examen de votre requête et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette
contravention.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 02/09/2021

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
Le Commandant de Police

